

Communiqué de presse

Berne, le 29 octobre 2010

Indépendance fictive: la Confédération manque de courage et produit un « tigre de papier »

L'Union suisse des arts et métiers usam et les principales associations du second-œuvre concernées déplorent le manque de courage avec lequel la Confédération aborde la problématique de l'indépendance fictive. Elles demandent que le projet du SECO pour une nouvelle réglementation soit revu et complété.

Depuis l'introduction de la libre-circulation en 2002, toujours plus d'ouvriers supposés indépendants de l'Union européenne s'avèrent être des tricheurs ou des fraudeurs. Les PME suisses sont particulièrement désavantagées dans le domaine du second-œuvre : elles ne peuvent pas s'aligner sur leurs tarifs à cause des salaires fixés dans les CCT et des charges sociales. Les contrôles démontrent qu'une entreprise étrangère sur quatre au moins ne respecte pas les mesures d'accompagnement. Dans de nombreux cas, on peut même parler de criminalité organisée.

L'usam a mis en place un groupe de travail au sein duquel les associations concernées sont représentées. Ses membres ont attendu impatiemment la circulaire du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), promise depuis deux ans, qui était censée clarifier la problématique de la pseudo-indépendance. Mais le projet de consultation n'est qu'un « tigre de papier », c'est pourquoi le groupe de travail a demandé à l'unanimité à ce que ce projet soit retravaillé. Si cette version – dotée d'un caractère obligatoire – devait entrer en vigueur sans être modifiée, la situation déjà insoutenable qui règne dans la branche se dégraderait, et ce, à plusieurs niveaux.

Le groupe de travail de l'usam fait état de trois manques en particulier :

- Il manque un schéma de contrôle obligatoire : la reconnaissance de cas de pseudo-indépendance ne doit pas différer d'un canton à l'autre.
- Il manque une démarche coordonnée: il faut à tout prix éviter que chaque canton utilise individuellement la circulaire dans le cadre des conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire. Cela mènerait à une immense insécurité juridique, voire même à des inégalités.
- Il manque des informations concrètes sur la manière de procéder en cas de pseudo-indépendance avérée. Doit-on simplement laisser les fraudeurs mener à bien leur mandat et les laisser rentrer dans leur pays une fois le travail accompli ? Une solution envisageable serait de pouvoir renvoyer les ouvriers présents sur le chantier et, le cas échéant, de fermer le chantier.

L'usam et les principales associations du second-œuvre demande au SECO d'être inclus dans l'élaboration d'une nouvelle version de la circulaire. Car il n'y a pas seulement l'existence de nombreuses PME qui est en jeu mais aussi l'acceptation générale du principe de libre-circulation des personnes au sein de l'économie.

La consultation complète est disponible sur le site www.sgv-usam.ch

Renseignements complémentaires

Marco Taddei, vice-directeur usam, mobile 079 776 80 67

Patrick M. Lucca, Chefredaktor sgv-Presse, tel. 031 380 14 42, mobile 079 464 38 59

Numéro 1 des PME suisses: organisation faitière des petites et moyennes entreprises, l'usam représente 280 organisations et quelque 300 000 entreprises.